

## Réunion du 11 juillet 2019

L'an **deux mil dix neuf**, le **jeudi onze juillet**, à quinze heures, le Conseil Municipal de la commune de **GOULLES**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Docteur Hervé ROUANNE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 5 juillet 2019

Présents : MM. ROUANNE Hervé, REVEILLER Michel, BITARELLE Jean-Claude COUSQUE Cyril, BROUSSE Michel, VEYSSIERE Alain, RIGAUX Joël,

Absents : RENARD Marie, MADRIGNAC Annie (procuration à BITARELLE Jean-Claude), SEININGE Henri (procuration à RIGAUX Joël), MOULENNE Laurent

Monsieur COUSQUE Cyril a été élu secrétaire.

### 2019-07-11-045 - Multiple rural "Auberge des Tours - cession de bail

Membres	11	Présents	7	Procurations	2	Votants	9	Abstentions	0	Exprimés	9	Pour	9	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	---	-------------	---	----------	---	------	---	--------	---

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des échanges dans le cadre du dossier du multiple rural :

- Le 12 avril, M. BENET, locataire, avait notifié à la Commune son intention de résiliation du bail commercial du multiple rural "Auberge des Tours" au 15 octobre 2019, et ce pour raisons de santé nécessitant la fermeture de l'établissement, courrier porté à la connaissance des élus lors d'une réunion informelle.

- Le 5 mai une demande de justificatif de la pension d'invalidité a été demandée.

- Le 6 mai un justificatif de l'URSSAF des indépendants a été transmis en Mairie.

- Le 27 mai, une lettre de confirmation et de proposition d'aide a été adressé à M. BENET.

Le Maire a tenu à réagir au courrier d'un conseil municipal dans le cadre de ce départ.

Dans le même temps M. BENET a recherché un repreneur pour l'activité.

Madame Alexandra YACHVILI s'est fait connaître et un acte de cession de bail a été signé le 5 juillet dernier.

Madame YACHVILI a débuté son activité ce lundi 8 juillet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **regrette** le départ de M. BENET,

- **se félicite** de la poursuite de l'activité et souhaite la bienvenue à Madame YACHVILI,

- **renouvelle** au repreneur les autorisations accordées à M. BENET pour la durée du bail : installation d'un store sur le domaine public (délibération 2012-029),

- autorise donc Mme. YACHVILI à installer une terrasse commerciale sur le domaine public devant l'établissement et pour la durée du bail.

### 2019-07-11-046 - Travaux de rénovation de la maison Salles - avenants

Membres	11	Présents	7	Procurations	2	Votants	9	Abstentions	0	Exprimés	9	Pour	8	Contre	1
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	---	-------------	---	----------	---	------	---	--------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'à l'occasion des travaux de rénovation du logement de la Maison Salles, des travaux supplémentaires ont été rendus nécessaires en raison de sujétions techniques imprévues ne résultant pas des parties et nécessitent l'établissement d'avenants pour des montants supérieurs à 5 %, tels que résumés ci dessous :

Lot 2 : Isolation Plâtrerie Peinture ..... + 401.67 € HT

Lot 3 : Revêtements de sols Faiences ..... + 597.25 € HT

Lot 5 : Electricité ..... + 203.00 € HT

Montant des travaux supplémentaires ..... + 1 201.92 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **approuve** la réalisation des modifications et des travaux supplémentaires ci-dessus,

- **autorise le Maire** à signer les avenants correspondants, et à engager les dépenses correspondantes,

- **prévoit le financement** par des fonds réservés du Budget 2019 Programme 65.

### 2019-07-11-047 - Programme de Voirie 2019 - Mission de maîtrise d'œuvre

Membres	11	Présents	7	Procurations	2	Votants	9	Abstentions	0	Exprimés	9	Pour	9	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	---	-------------	---	----------	---	------	---	--------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa décision de réaliser en 2019 les travaux de voirie sur la Voie Communale n° à Coubetergues, le CR de Pers à Lacombe et l'allée des Sapins.

Il propose de faire appel à un maître d'œuvre et donne ensuite connaissance de devis correspondant à cette mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- décide de réaliser en 2019 les travaux proposés pour un montant estimé à 102 558.00 € ht,

- décide de retenir la proposition de maîtrise d'œuvre de CTI 19, pour un montant de 3 950.00 € ht et autorise le Maire à signer la convention correspondante,
- prévoit le financement par des fonds réservés du Budget 2019

**2019-07-11-048 - Programme de Voirie 2019 - Attribution du marché**

Membres	11	Présents	7	Procurations	2	Votants	9	Abstentions	0	Exprimés	9	Pour	9	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	---	-------------	---	----------	---	------	---	--------	---

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la procédure numérisée d'appel d'offres pour le programme de Travaux de voirie 2019.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Vu l'ordonnance n° 2015899 du 23 juillet 2015,  
Vu le Décret n° 2016-360 du mars 2016,  
Vu la délibération n°2014-041 du 20 juin 2014 relative aux délégations du Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,  
Vu les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres du 8 juillet 2019,  
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,  
- confirme le choix de la variante 3 de la consultation (tous les revêtements en béton bitumineux),  
- retient en conséquence l'offre économiquement la plus avantageuse établie par DEVAUD TP pour un montant de 87 321.00 € HT,  
- autorise, conformément à la délibération 2014-041, M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Feuillet de clôture contenant la délibération n° 2019-07-11-045 à 2019-07-11-048 établie sur 2 pages.

ROUANNE Hervé,

REVEILLER Michel,

BITARELLE Jean-Claude,

COUSQUE Cyril,

BROUSSE Michel,

VEYSSIERE Alain,

RIGAUX Joël